

jour du 9^e mois, montre le temps que la correspondance officielle mettait à aller de la capitale à Turfān au début du VIII^e siècle, soit 38 jours, le 8^e mois de la 3^e année *king-long* étant un mois de 30 jours.

L.16. La date, 16^e jour, lendemain de l'enregistrement, est celle où la pièce est remise au bureau compétent par le Chef du Bureau du Greffe.

L.17. 檢校 *kien-kiao*, fonctionnaire honoraire, voir des Rotours, *op. cit.*, p. 250.

長行使: le titre de Commissaire Impérial aux longs trajets doit être un titre institué pour une mission spéciale: il ne constitue pas une fonction permanente, car il n'y en a pas trace dans les recueils administratifs des *T'ang*. Il s'agit ici d'un haut fonctionnaire chargé d'une enquête.

L.18. 粟參拾肆碩 34 *che* 石 font 340 *teou* 斗 (boisseaux). Or la nourriture régulière d'un cheval est fixée à 1 boisseau de grain par jour, ration qui est diminuée de moitié quand il est nourri d'herbe verte (*T'ang lieou-tien*, k. 17, 8b). On s'attendrait par conséquent à 300 *teou*, c'est-à-dire 30 *che* pour 300 chevaux. Comme la demande d'explication qui suit ne porte pas sur ce point, il est possible que la différence soit à expliquer par une légère augmentation de ration pour les chevaux des "longs parcours" 長行; mais il faut remarquer que 340 divisé par 300 donne un nombre 1,33 . . . qui serait impossible.

L.19-22. La question qui était soit posée à la fin de la lettre dans la partie qui manque, soit suggérée sans être exprimée ouvertement, est celle-ci: puisqu'il y a tous les jours la même quantité de grain pour la nourriture des chevaux, malgré l'absence de plusieurs chevaux partis en course pendant plusieurs jours, est-ce que les fonctionnaires subalternes et employés ne s'approprient pas, au détriment de l'administration, les rations des chevaux absents. Les individus nommés à la dernière ligne sont probablement les personnes soupçonnées auxquelles doivent être demandées des explications.

L.22. 典 . . . 魏及 les archivistes . . . *Wei Ki*. Cf. n° 302, Ast. III. 4. 094, l.27 où "l'archiviste *Wei Ki*" signe un document (1^e année *chen-long*, 3^e mois). Les autres noms ne se retrouvent pas ailleurs.

主師 (*sic*) = 主事 de la l. 9.

Ecrit par deux copistes différents, un pour les seize premières lignes, l'autre pour les cinq dernières. De plus, les signatures sont naturellement d'écritures diverses et la date en trois grands caractères 十五日 à la 13^e ligne est elle aussi d'une écriture différente de celle des copistes.

Autres procès

N° 273.—Ast. VII. 2. 020.

273

Bas de feuille. Petite écriture régulière. Milieu du VIII^e siècle.

..... 麥 | 粟 | 狀責得倉 | 廿一日並徵納入倉其日 |
..... 通斛斛去載十二月廿八日王無驕納和余數 | 由如前請處分
者具狀錄申郡

. . . blé . . . riz non décortiqué . . . le 21^e jour, tout était rentré au grenier; ce jour-là . . . tonneaux et boisseaux d'usage courant. Le 28^e jour du 12^e mois de l'an passé, *Wang Wou-k'iao* versa plusieurs . . . de riz pour vente à prix réduit . . . Pour les motifs ci-dessus, nous avons l'honneur de demander l'application de sanctions.

Requête copiée et à transmettre à la Commanderie.

Partie finale d'une requête écrite probablement par le directeur du grenier pour s'accuser lui-même et "demander l'application de sanctions" au sujet d'irrégularités dans la gestion de son grenier. On sait que les fonctionnaires en faute qui s'accusaient d'eux-mêmes avant que la faute eût été découverte par les autorités n'étaient pas poursuivis (*T'ang-lu chou-yi*, k. 5, 1a; cf. ci-dessus, n° 270).

Date: le *nien-hao* n'est pas donné, mais le mot *tsai* n'a été employé officiellement pour désigner les années que du 6 février 745 au 19 mars 758 (4^e année *t'ien-pao* à 2^e année *tche-tö*). Le document appartient nécessairement à cette courte période.

N° 274.—Ast. VII. 2. 018.

274

Partie inférieure gauche d'une feuille avec marge inférieure. La disposition générale de l'original a été conservée dans la transcription et chaque ligne de la transcription correspond à une ligne de l'original.

..... 文賑天授元[年]八月一日見在倉糧
..... 四分
牒
..... 護 倉 庫 日 府 羅 及 牒
申 稱 覆 了 檢 尋